NL/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE RAYMOND LEFEVRE (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 2 août 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Raymond Lefèvre par la société Valentin – 6 Chemin de Villeneuve BP 96 – 94143 Alfortville Cedex, agissant pour le compte du Pôle Assainissement d'Ivry de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – Bâtiment Askia – 11 avenue Henri Farman – BP 748 – 94398 Orly Aérogare Cedex (réalisation de noues de gestion des eaux pluviales),

CONSIDERANT que des travaux de reprise de la chaussée et de l'éclairage public auront lieu à partir du 11 septembre 2023 et qu'il convient de fixer dans l'intervalle des dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement rue Raymond Lefèvre afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Raymond Lefèvre** jusqu'au **11 septembre 2023 à 8 heures :**

- **Neutralisation d'une partie de la chaussée côté pair** au droit des zones de chantier (noues) : la **circulation alternée** s'organisera sur une file de 3 mètres minimum et sera gérée avec des panneaux B15/C18, avec **limitation de vitesse à 30 km/h**
- **Interdiction de stationner des deux côtés de la chaussée** selon les besoins du chantier.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Valentin – 6 Chemin de Villeneuve BP 96 – 94143 Alfortville Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 30 AOUT 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 30 AOUT 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE N° 2831 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon